



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°112/2024

OBJET : Délégation de fonction et de signature accordée à Madame Emmanuelle DI MAMBRO, Conseillère municipale, déléguée périscolaire et jeunesse .

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n°039/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

Vu le procès-verbal en date du 20 juillet 2020, relatif à la fixation du nombre d'adjoints, et à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté 153/2020 du 21 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Mme Emmanuelle DI MAMBRO,

Vu l'arrêté 096/2024 du 27 mars 2024 portant modification de la délégation de fonction accordée à Madame Emmanuelle DI MAMBRO, Conseillère municipale

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une nouvelle répartition des délégations,

ARRÊTÉ

Article 1 : l'arrêté 096/2024 est modifié comme suit :

Madame Emmanuelle DI MAMBRO, Conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines relatifs au périscolaire et à la jeunesse.

Article 2 : Les dispositions de l'article 1 entraînent délégation de signature de tous les documents relatifs au périscolaire et à la jeunesse, excepté les décisions, les bons de commandes et les bordereaux de mandats et de titres.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise aux représentants de l'Etat dans le département.

Fait à Morangis, le 29 avril 2024

Notifié le : 03/05/2024
Signature de l'intéressée :

Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

